

Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2009

**AUX FINS DE MODIFIER L'ANNEXE « A »
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2002
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le troisième jour du mois de novembre 2009, à 20h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

LE MAIRE :
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Monsieur Jean Lafleur
Monsieur Berchmans Dancause
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Jean-Pierre Ducruc
Monsieur Gratien Tardif
Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire de modifier l'annexe « A » relativement aux endroits publics de la municipalité;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 314-2002;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le premier jour d'octobre 2009;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 431-2009 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 314-2002 est modifié ainsi

Ajouter à l'annexe « A » :

RUES :

Rue Leclerc

Rue Marcel-Faucher

Rue Roméo-Marion

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2009

ENDROITS PUBLICS :

La Butte à Téles (située dans la côte du Bateau, côté est, et donnant vue sur la rivière et chute du Petit-Sault, lot 3 591 631)

Modifier à l'annexe « A » :

PLACE :

« Place Desruisseaux » pour « Place Raymond-Desruisseaux »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Croix de Lotbinière, ce troisième jour du mois de novembre en l'an deux mille neuf.

Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier